



SYNDICAT MIXTE
INTERCOMMUNAL
DE GESTION DES DÉCHETS
DU FAUCIGNY GENEVOIS
PAYS BELLS GARDIENS
VAL D'AGÉSE



BUREAU SYNDICAL

JEUDI 20 MAI 2021

COMPTE-RENDU



Le Bureau Syndical du SIDEFAGE, dûment convoqué le 10 mai 2021, s'est réuni en session, en son siège social à Valserhône, le Jeudi 20 mai 2021 à 18h00, sous la présidence de Serge RONZON, Président du Sidefage.

Membres présents : SOULAT JL., DUBARE M., GEORGES E., THORET-MAIRESSE V., PHILIPPOT D., ARMAND C., CHANEL M., DUJOURD'HUI G.

Membres ayant donné procuration : BOSSON JJ à RONZON S

Membres absents excusés : REMILLON R.

Membres absents : Sans objet

Par application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les dispositions de ce code relatives au conseil municipal, ainsi qu'au maire et aux adjoints, sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, au président et aux membres de l'organe délibérant. Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il convient, lors de la tenue du Bureau Syndical, de désigner un secrétaire de séance.

Monsieur le Président propose Madame Valérie THORET-MAIRESSE, qui l'accepte, et qui est désignée comme telle par l'assemblée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2021

Le compte-rendu du Bureau Syndical du 24 février 2021 est approuvé.

RESSOURCES HUMAINES

I- CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS

Délibération n°21B05

Considérant que le SIDEFAGE pourrait offrir, comme chaque année, des opportunités d'emplois saisonniers aux jeunes du territoire tout en permettant aux services de renforcer leurs effectifs en période de congés ;

Quatre postes ont été identifiés pour la période estivale 2021 :

- Service Transfert Incinération :
 - 1 poste d'agent d'entretien pour le quai de Crozet du 1er juin au 03 septembre 2021
 - 1 poste d'agent d'entretien pour le quai de Groissiat du 1^{er} juillet au 3 septembre 2021
- 1 au service Administratif : poste d'accueil du 1^{er} juillet au 31 août 2021

➤ 1 au service Tri/Recyclage : agent d'entretien pour le CTTR à Etrembières du 1^{er} juillet au 31 août 2021

Quelques compléments d'information sont apportés aux membres de l'assemblée :

- Deux personnes sont recrutées pour l'accueil, une par mois.
- S'agissant de l'agent d'entretien pour le CTTR, par le passé ce poste a été ouvert sur Etrembières mais aucun candidat ne s'était présenté.

Depuis, et pour éviter une infructuosité du recrutement, ce poste a été ouvert sur Valserhône.

Cette année, une nouvelle tentative sera faite et ce poste sera ouvert sur les deux entités : Etrembières et Valserhône.

Le Bureau Syndical a décidé, à l'unanimité, de créer quatre postes de saisonniers et autorisé le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces embauches.

La durée hebdomadaire des emplois sera de 35 heures par semaine et la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des Adjoints techniques et Adjoints administratifs majorée de l'Indemnité de Fonction Sujétion et Expertise calculée sur la base du régime en vigueur au SIDEFAGE pour les agents exerçant respectivement les fonctions d'agent d'entretien et d'agent d'accueil.

II- REGLEMENT DE FORMATION DES AGENTS DU SIDEFAGE

Délibération n°21B06

Un règlement de formation est un document fixant les modalités de mise en œuvre de la formation des agents de la collectivité, dans les conditions prévues par le statut de la fonction publique territoriale.

Considérant la nécessité de définir la prise en charge des frais pédagogiques se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation ;

Considérant l'avis favorable du Comité Technique du 20 mai 2021 ;

Le Bureau Syndical a adopté, à l'unanimité, le règlement de formation joint en annexe à la délibération et décidé de :

- limiter la prise en charge des frais pédagogiques, se rattachant à la formation suivie au titre du compte personnel de formation, à 500 euros par an et par agent ;
- ne pas prendre en charge les frais occasionnés par le déplacement des agents lors de ces formations ;

En outre, il a été précisé qu'une prise en charge supplémentaire des frais pédagogiques pourrait être envisagée, après décision du Bureau Syndical, si un agent venait à solliciter une formation destinée à permettre le maintien de son employabilité et la sécurisation de son parcours professionnel

COMMUNICATION

III. SOUTIEN A LA COMMUNICATION – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU HAUT BUGEY

Délibération n°21B07

La Communauté d'Agglomération du Haut-Bugey (HBA) a réalisé une campagne de communication visant à améliorer les performances de tri et la qualité des ordures ménagères par covering (3mx1.50m) placés sur les caissons des camions de collecte des ordures ménagères ramassant les déchets sur le territoire du SIDEFAGE.

C'est dans ce cadre qu'une demande de soutien a été formulée auprès du SIDEFAGE le 3 mars 2021.

Le versement d'une subvention par le SIDEFAGE est conditionné par la diffusion de messages relatifs à la prévention, au tri, au recyclage et au compostage des déchets.

Le règlement d'intervention du SIDEFAGE, Annexe 1 article 2.7, prévoit :

"Toute opération de communication d'envergure exceptionnelle sera étudiée au cas par cas par la commission Communication."

Le coût total du projet pour la création des deux visuels s'élève à 1 849,00 € HT.

Des questions sont posées quant au formalisme lié à ces demandes de subventions et à l'attribution de celles-ci.

Madame Dominique PHILIPPOT s'interroge sur le versement de subventions à des intercommunalités.

Le Président expose que ces subventions :

- existent depuis longtemps au SIDEFAGE,
 - sont versées dans le strict respect du règlement d'optimisation des déchets,
- et invite les établissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.) adhérents à solliciter les services du Syndicat.

Considérant l'effort fourni par cette collectivité en vue d'améliorer ses performances de tri, et vu l'avis favorable de la Commission Communication,

Le Bureau Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à hauteur de 100%, soit :

- 1 849,00 euros au profit de la Communauté d'Agglomération du Haut Bugey.

IV. SOUTIEN A LA COMMUNICATION – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

Délibération n°21B08

La CCPB a souhaité rassembler les guides du tri existants (tri sélectif en porte à porte, recyclerie du Pays Bellegardien...) en un seul guide propre au Pays Bellegardien.

Ce travail a été mené en partenariat avec le service Communication du Sidefage, qui a réalisé les visuels.

C'est dans ce cadre qu'une demande de soutien a été formulée auprès du SIDEFAGE le 25 mars 2021.

Le versement d'une subvention par le SIDEFAGE est conditionné par la diffusion de messages relatifs à la prévention, au tri, au recyclage et au compostage des déchets.

Le règlement d'intervention du SIDEFAGE, Annexe 1 article 2.7, prévoit :

"Toute opération de communication d'envergure exceptionnelle sera étudiée au cas par cas par la commission Communication."

Le coût d'impression pour 10 000 guides s'élève à 840,00 € HT.

Considérant la participation du SIDEFAGE à la création des visuels et les performances de tri de la collectivité, il est proposé de subventionner ce projet à hauteur de 50%, soit un montant de 420,00 €. Vu l'avis favorable de la Commission Communication, le Bureau Syndical a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB) de 420,00 euros.

V- INFORMATIONS DIVERSES

➤ 1^{er} juillet 2021 à 18h00 : Comité Syndical

➤ Visites du CIEL des élus :

Afin de faire découvrir ou redécouvrir le CIEL aux élus du Sidefage, deux créneaux de visites leur sont strictement réservés le 1^{er} juillet 2021 après-midi.

Les deux animatrices du CIEL se feront un plaisir de guider les élus dans cet espace ludique et pédagogique rouvert depuis le 19 mai 2021, dans le respect des gestes barrières.

Les invitations seront envoyées prochainement.

La séance est levée à 18 heures 30.

Fait à Valsershône, le 20 mai 2021

Le Président,

Serge RONZON



